

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie B.P. 3243 Tél: (251 – 11) 551 38 22 Télécopie (251 –11) 551 93 21, (251-11) 5514227
Courriel: situationroom@africa-union.org

NOTE DE CADRAGE

INITIATIVE DE SOLIDARITÉ AFRICAINE EN APPUI À LA RECONSTRUCTION ET AU DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT EN AFRIQUE

INITIATIVE DE SOLIDARITÉ AFRICAINE EN APPUI À LA RECONSTRUCTION ET AU DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. L'engagement de l'UA à soutenir la consolidation de la paix, le redressement et le développement a conduit l'organisation continentale à renforcer son action dans ce domaine crucial dans nombre de pays en situation post-conflit sur le continent. Ce travail est ancré dans le Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), qui a été adopté lors du Sommet de 2006 à Banjul, en Gambie, et les dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS), ainsi que dans les expériences acquises dans les pays et régions sortant de conflits. Dans les premières phases de la transition d'un conflit à la paix, l'expérience a montré que les acquis enregistrés en termes de consolidation de la paix, de reconstruction et de développement risquent d'être remis en cause si des efforts soutenus ne sont pas déployés pour imprimer une dynamique renforcée au redressement et à la croissance.

2. Le Cadre d'action sur la RDPC sert ainsi de guide pour l'élaboration de politiques et de stratégies spécifiques à chaque pays et adaptées aux particularités de chaque situation de conflit. L'objectif du Cadre d'action est d'améliorer l'adéquation, l'efficacité et la coordination des activités dans les pays en phase post-conflit et de jeter les bases de la justice sociale et d'une paix durable. Le Cadre d'action est conçue comme un outil pour: (i) consolider la paix et prévenir la reprise de la violence; (ii) aider à s'attaquer aux causes profondes des conflits; (iii) encourager et accélérer la planification et la mise en œuvre des activités de reconstruction; (iv) et améliorer les complémentarités et la coordination entre et parmi les différents acteurs engagés dans les processus de reconstruction et de développement post-conflit.

3. Le Cadre d'action de l'UA pour la RDPC comprend six domaines prioritaires, qui sont à la fois autonomes et interdépendants et représentent les piliers sur la base desquels tous les efforts de reconstruction et de développement post-conflit doivent être développés et pérennisés, à savoir: (i) la sécurité, (ii) l'assistance humanitaire d'urgence, (iii) la gouvernance politique et la transition; (iv) la reconstruction et le développement socio-économiques; (v) les droits de l'homme, la justice et la réconciliation et; (vi) le genre et l'égalité hommes/femmes. Le Cadre d'action est sous-tendu par les cinq principes fondamentaux suivants: le leadership africain, l'appropriation nationale et locale, l'inclusivité, l'équité et la non-discrimination.

4. Dans le cadre des différentes activités de suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action pour la RDPC, la Commission de l'UA, à travers le Département Paix et Sécurité, a organisé des missions d'évaluation multidisciplinaires dans les pays suivants (Burundi, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Libéria, Sierra Leone, Soudan et Soudan du Sud). Ces missions ont abouti à l'identification de domaines prioritaires

pour un soutien éventuel par d'autres États membres, en complément à l'appui des partenaires.

5. Sur la base du travail qui a été accompli à ce jour et au regard de l'ampleur des défis à relever, l'UA lance et coordonne la mise en œuvre de l'*Initiative de Solidarité africaine*, en vue de mobiliser, au niveau du continent, un soutien accru aux efforts de reconstruction et de développement post-conflit.

6. La réponse globale reçue des hauts responsables gouvernementaux et des partenaires consultés dans les pays concernés a été très positive et encourageante. L'ISA est perçue comme une initiative opportune, qui pourrait libérer le potentiel africain et compléter les efforts des partenaires au développement.

7. Cette note de cadrage articule l'approche générale, les buts, les objectifs et les résultats attendus dans le cadre de l'ISA.

II. BUTS ET APPROCHE D'ENSEMBLE

8. L'ISA vise à offrir une opportunité pour mobiliser des engagements et des contributions supplémentaires, afin de soutenir les efforts en cours de reconstruction et de développement post-conflit dans nombre de pays africains. L'Initiative vise à encourager, stimuler et renforcer la capacité des pays africains, pour qu'ils commencent à proposer systématiquement une assistance aux pays sortant de conflits.

9. L'objectif global est de promouvoir la solidarité africaine et de mobiliser un soutien au niveau du continent dans le cadre d'une approche visant à faire face aux défis auxquels sont confrontés les pays africains concernés dans leurs efforts de reconstruction, de consolidation de la paix, de redressement et de développement.

10. L'ISA permettra à l'Afrique d'identifier, de piloter et de renforcer les activités de coopération technique, dont certaines sont déjà en place à petite échelle, et de les promouvoir comme des pratiques prometteuses. Il est important de veiller à ce que cette Initiative s'inscrive dans le long terme, en ce que ceci permettra de renforcer la solidarité africaine, ainsi que de promouvoir l'esprit de la Convention interafricaine sur la coopération technique, adoptée en 1975.

11. L'ISA, en tant qu'initiative continentale phare coordonnée par l'UA, en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes, introduit un nouveau paradigme dans le soutien aux pays engagés dans la reconstruction et le développement post-conflit. L'approche conceptuelle et opérationnelle met en relief quatre dimensions importantes:

- a) La première est de lancer l'ISA comme un processus, qui sera suivie par une série d'activités opérationnelles, y compris une Conférence de solidarité africaine (CSA),

pour mobiliser un soutien aussi bien en nature que financier aux efforts de reconstruction et de développement post-conflit dans les pays concernés. Alors que la plupart des processus et conférences de donateurs se concentrent principalement sur des annonces de contributions financières, l'ISA accordera également la priorité aux contributions/engagements en nature des pays africains. Cela inclut le partage d'expertise, d'approches et de bonnes pratiques, ainsi que la mise à disposition d'établissements de formation, l'échange des expériences et le renforcement de capacités.

- b) Deuxièmement, l'ISA vise à encourager et à mettre les pays africains en position de faire preuve d'une plus grande solidarité et à offrir une assistance aux pays émergeant de conflits.
- c) Troisièmement, l'objectif global est de promouvoir un changement de paradigme qui mette en évidence l'autonomie africaine, sur la base du concept: «l'Afrique aide l'Afrique».
- d) Quatrièmement, l'ISA offrira une occasion aux Africains de générer des idées novatrices pour relever les défis liés à la RDPC, ainsi que pour promouvoir des solutions interafricaines dans ce domaine.

12. Dans l'ensemble, l'ISA vise à élargir l'esprit de solidarité et d'assistance mutuelle entre les États membres, ainsi qu'à renforcer l'interaction avec d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé, la société civile, le secteur universitaire et de la recherche, la Diaspora et les médias. Aussi la mise en œuvre de processus multiples et élargis de sensibilisation et d'annonces de contribution constituera-t-elle une composante essentielle de l'ISA.

III. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ISA

13. L'ISA vise à atteindre les objectifs et résultats suivants:

- Instituer une plate-forme visant à accroître les contributions aux activités de RDPC en Afrique;
- Mobiliser des contributions financières lorsque cela est possible et, de façon plus importante, des contributions/engagements en nature de la part des pays africains, des organismes paraétatiques, du secteur privé, ainsi que d'autres contributeurs potentiels;
- Instaurer et développer des processus de partage mutuel d'expertise et de formation;
- Accroître le niveau d'assistance et d'interdépendance intra-africaines; et

- Créer les conditions de l'accroissement du soutien des partenaires internationaux.

IV. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION

14. L'ISA sera lancée lors du Sommet de l'UA de juillet 2012. Le lancement affirmera la volonté politique et l'engagement des dirigeants africains à conforter la notion de "solutions africaines aux problèmes africains", et préparera le terrain à une coopération accrue entre les États membres. Par la suite, un programme global de mise en œuvre sera initié. Des mécanismes de coordination et de suivi seront mis en place. Les organes compétents de l'UA seront tenus régulièrement informés des progrès accomplis.

15. Le suivi de l'ISA sera assuré par la Commission de l'UA, à travers le Département Paix et Sécurité, qui travaillera en synergie avec d'autres Départements compétents, les Bureaux de Liaison de l'UA sur le terrain, les autres structures compétentes de l'UA, y compris les Bureaux régionaux, le NEPAD et les Institutions spécialisées de l'UA. La Commission collaborera également avec les pays bénéficiaires, ainsi qu'avec les agences compétentes des Nations unies, la BAD, la CEA et d'autres acteurs.

V. SUIVI, EXAMEN ET ÉVALUATION

16. L'ISA sera mise en œuvre pour une durée initiale de trois ans. Des rapports préliminaires semestriels sur l'Initiative seront présentés. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée, suivie d'une évaluation finale, qui interviendra à la fin de la période de trois ans, de façon à pouvoir formuler des recommandations sur la marche à suivre.

17. Un mécanisme sera mis en place pour suivre les annonces de contributions, aussi bien financiers qu'en nature. En outre, des efforts seront entrepris pour suivre et examiner en permanence les progrès accomplis dans les pays concernés.